

N° 122 - Subvention

Com. d. Coll. Locales et Finances
2ème Bureau - rue parvenue
Préf. de la Seine
le 5 Juin 1958
L.S.P. - P. B. Raffin

Le Conseil vote une subvention de 10^F au profit de la mutuelle du Trésor,
section de 1^{ère} et 11^{ème}.

Cette subvention sera prévue sur les crédits de l'article 657, au B. Ad. 68 -